



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2025/53

**Objet : Avenant au marché de travaux
d'aménagement du centre-bourg de
Dommartin (01).**

Date de convocation : 12 septembre 2025

Date d'affichage : 12 septembre 2025

Date de réunion : 18 septembre 2025

Nombre de conseillers : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le dix-huit septembre à 20h13, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. Raphaël ROZIER, M. SAVART Gauthier, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre, conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme CHARDIGNY Mireille qui a donné pouvoir à Mme NAVAS Catherine, M. MERCIER Michel et Mme MERONI Isabelle qui a donné pouvoir à Mme BUIRET Marie-Dominique
Mme DONGUY Annick est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les élus sur l'objet de cette délibération : Avenant au marché de travaux d'aménagement du centre-bourg de Dommartin (01).

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un marché de travaux pour l'aménagement du centre-bourg de Dommartin a été signé pour un montant de 331.862,40 € HT.

Il informe les conseillers que :

- des circonstances imprévues nécessitent de signer un avenant à ce marché. Le passage caméra prévu au marché pour vérifier l'état des canalisations d'eaux pluviales a détecté de nombreux tronçons fortement endommagés nécessitant des travaux supplémentaires non prévisibles.
- le code de la commande publique permet de le faire de par son article R2194-5. Dans ce cas, les dispositions des articles R. 2194-3 et R. 2194- 4 sont applicables.

Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise SOCAFL d'un montant de 72.188,20 € ainsi qu'un moins malus pour suppression du grenailage des enrobés d'un montant de - 6.800,00 €.

Un projet d'avenant portant le montant du marché à 397.250,60 € HT a été présenté et approuvé par la commission d'appel d'offres réunie le 15/09/2025.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE d'AUTORISER monsieur le Maire à signer un avenant au marché de travaux avec l'entreprise SOCAFL pour un montant 65.388,20 € HT.

Fait et délibéré en mairie,

Le 18/09/2025

Le Maire



Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20250918-2025-53-DE
Date de télétransmission : 22/09/2025
Date de réception préfecture : 22/09/2025